

Le 19 janvier 2020

Monsieur Pierre Arcand
Député de Mont-Royal–Outremont
Parti libéral du Québec
Chef de l'opposition officielle

Objet : Importance des établissements d'enseignement privé

Monsieur Arcand,

Je vous écris en tant que Président du Regroupement des associations de parents des écoles privées (RAPEP) afin de vous partager les préoccupations des membres du RAPEP dans ce que nous considérons un effritement du soutien du Parti Libéral du Québec envers le réseau des établissements d'enseignement privé. Les récentes prises de positions publiques du Parti Libéral du Québec sur le dossier des maternelles 4 ans et dans le cadre du Projet de loi 40, sur le partage de ressources et de services entre établissements d'enseignement public et privé, en sont les derniers exemples.

Créé en début d'année scolaire 2014-2015, le RAPEP a pour mission de réunir les associations de parents de quelque 200 établissements d'enseignement privé représentant 116 000 élèves pour assurer l'essor et la pérennité de l'enseignement privé au Québec d'une part, et d'autre part, pour offrir un forum d'échange des meilleures pratiques entre ses membres et ce, principalement à travers notre page Facebook RAPEP. Dès sa première année d'existence, le RAPEP a présenté une pétition de 40 274 noms à l'Assemblée nationale, qui réclamait le maintien du financement des établissements d'enseignement privé. Ce fut l'une des plus importantes pétitions présentées à l'Assemblée nationale en 2015.

L'efficacité et le succès de l'école privée résident principalement dans le fait qu'elle soit autonome et agile à prendre des décisions qui sont adaptées à son milieu. Contrairement à la croyance populaire la très grande majorité des établissements d'enseignement privé sont des organismes sans but lucratif et ne nagent pas dans l'argent. Ils sont confrontés à des coûts importants pour la rénovation de leurs immeubles vieillissants pour lesquels elles ne reçoivent pas de subventions du gouvernement.

Les établissements d'enseignement privé se sont démocratisés et offrent une série de programmes et de mesures pour accueillir des élèves aux profils variés et de différents milieux socioéconomiques pour les amener à la réussite. Le RAPEP cherche à défaire le mythe « l'école privée c'est pour les riches » puisqu'en réalité, les établissements d'enseignement privé sont fréquentés majoritairement par des élèves provenant de familles issues de la classe moyenne et ne sont plus réservés exclusivement aux familles fortunées.

Les établissements d'enseignement privé ne sont pas non plus réservés aux étudiants exempts de difficultés. Ce sont plus de 18% des élèves, soit près d'un sur cinq, fréquentant un établissement d'enseignement secondaire privé qui font l'objet d'un plan d'intervention. De plus, le Québec compte 12 établissements d'enseignement privé spécialisés qui offrent exclusivement des services en adaptation scolaire à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Le Parti libéral du Québec a historiquement toujours été nuancé dans ses propos vis-à-vis l'enseignement privé et a toujours vu l'importance de la complémentarité des deux réseaux pour

garantir la réussite éducative des enfants et des jeunes québécois. Il est donc surprenant de constater sa récente prise de position dans ces deux dossiers.

Ainsi, dans le dossier des maternelles 4 ans :

- Sachant que le réseau d'enseignement privé a fait ses preuves et qu'il sait s'adapter aux nouvelles réalités, pourquoi le Parti libéral du Québec ne favoriserait-il pas l'attribution de classes subventionnées maternelle 4 ans aux 60 écoles privées qui offrent déjà la maternelle 5 ans et ce dès qu'il en sera possible? À défaut, les enfants seront vraisemblablement amenés à changer inutilement d'école d'une année à l'autre.

Dans le cadre du projet de loi sur la gouvernance des commissions scolaires, le Parti libéral du Québec s'oppose au partage de ressources et de services entre écoles publiques et privées alors que les quelques exemples ci-dessous démontrent que le partage des ressources fonctionne bien:

- Depuis plusieurs années, la majorité des écoles en région confie le transport de leurs élèves aux commissions scolaires. Cela permet des économies d'échelle pour tous et permet des entrées d'argent pour les commissions scolaires.
- Les établissements d'enseignement privé spécialisés en adaptation scolaire accueillent des élèves lourdement handicapés ou ayant des troubles graves d'apprentissage ou de comportement qui leur sont recommandés par les commissions scolaires. Ces ententes de partenariat permettent à ces élèves d'avoir des services adaptés à leur condition.
- Pourquoi ne pas faire des ententes entre les établissements d'enseignement public et privé ainsi qu'avec les municipalités pour favoriser l'accès à des terrains de soccer, des piscines, des arénas, des jardins communautaires, pour que tous les jeunes et la communauté puissent en bénéficier ? Plusieurs écoles sont trop petites pour s'offrir ce type d'installations. La mise en commun des ressources bénéficierait à tous.

Le RAPEP est en faveur d'un réseau qui allie les établissements d'enseignement public et privé forts et complémentaires. Un réseau d'enseignement innovant qui favorise le partage d'idées entre les écoles pour le bénéfice de nos élèves. Un réseau qui permet aux parents de choisir selon le profil de leur enfant l'école qui soit la plus adaptée à ses besoins et ce, qu'elle soit d'enseignement public ou privé.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos préoccupations et espérons que vous partagerez ces préoccupations avec vos collègues députés. Nous demeurons disponibles pour discuter de tous ces points avec vous.

Veillez recevoir, Monsieur Arcand, mes plus cordiales salutations.

François Laflamme
Président du RAPEP et représentant de l'Association de parents du Collège Sainte-Anne
rapepquebec@gmail.com